

CCIGinfo

Bulletin d'information de la
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève



Une campagne à relayer

La CCIG a lancé une **campagne de promotion** du tissu économique genevois. **► PAGE 6**

Marchés émergents

Une nouvelle collaboration avec la Haute école de gestion de Genève permet d'accompagner à l'export les PME. **► PAGE 7**

À vos agendas

Une **multitude d'événements** attendent les Membres à la rentrée. À ne pas manquer ! **► PAGE 12**

VOTATION DU 27 SEPTEMBRE 2020

Pas de charges supplémentaires pour les entreprises

Le 27 septembre prochain, le peuple genevois sera amené à se prononcer sur plusieurs sujets de votation dont notamment l'instauration d'un salaire minimum à Genève ainsi qu'une initiative populaire dite « Zéro pertes » qui souhaite introduire une progressivité de l'impôt pour les entreprises (autrement dit, augmenter les impôts de ces dernières).

PAS DE POISON DANS LA POTION !

LE 27 SEPTEMBRE **NON** AU SALAIRE MINIMUM UNIQUE ÉTATIQUE

IN173

Ce que ces deux initiatives populaires cantonales ont en commun, c'est que leur acceptation induira une augmentation de charges pour les entreprises genevoises et ce, d'une manière structurelle. Alors qu'un grand nombre d'entre elles traversent une crise économique sans précédent, ces nouvelles charges risqueraient d'être un nou-

veau coup dur pour les entreprises, mettant à mal leur survie ainsi que les emplois qui y sont liés.

Un salaire minimum à plus de 23 francs

L'initiative « 23 frs, c'est un minimum » demande l'instauration d'un salaire minimum de 23 francs de l'heure indexé annuellement (base :

1^{er} janvier 2018, ce qui fixe le salaire minimum à 23 fr. 37 pour 2020), pour tous les secteurs, y compris ceux couverts par des conventions collectives de travail (CCT) ou par des contrats-types de travail (CTT).

Pourtant, le système du salaire minimum existe déjà par le biais de ces CCT et CTT. Ces conventions et

contrats prévoient simplement un salaire minimum sectoriel, qui tient compte de la réalité des branches et qui est négocié entre les partenaires sociaux. Bien que la plupart de ces CCT et CTT prévoient un salaire avoisinant les 23 francs, certaines connaissent un référentiel salarial inférieur à cette valeur. D'une manière générale, ce sont les personnes sans formation ou/et sans expérience qui sont le plus directement concernées. Avec le texte proposé, il existe donc un risque que des personnes mieux formées et plus expérimentées soient préférées, exposant ainsi les autres à un plus fort risque de chômage et d'exclusion. Ce risque est d'autant plus grand que le salaire minimum touche des secteurs qui connaissent un taux de chômage déjà supérieur à la moyenne, tels que l'hôtellerie-restauration. Ce sont d'ailleurs ces mêmes domaines qui sont aujourd'hui durement touchés par la

crise. Alourdir leurs charges aura donc pour conséquence la mise en danger de beaucoup d'entre elles, déjà en difficulté, et mettra en péril de nombreux emplois.

Une hausse des impôts pour les entreprises

L'initiative « Zéro pertes » demande, quant à elle, de réduire la concurrence fiscale entre les cantons, de préserver les recettes fiscales pour financer les prestations, de renforcer la progressivité de l'impôt pour les personnes physiques et les entreprises ou, en d'autres termes, d'augmenter les impôts.

Cette initiative a été lancée par la gauche et les syndicats, dans le cadre de la Réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) refusée par le peuple en 2017, dans le but d'éviter des déficits lors de l'adoption de la réforme. Désormais, le peuple a accepté en 2019 le compromis de la

suite page 2

Informatique pour entreprises

dc

L'équipe dci prend vos questions et vos besoins très au sérieux

Vous disposez d'un service proactif, attentif et qualifié pour garantir la performance de votre informatique

Faites votre métier dans les meilleures conditions numériques

Prenez contact sans engagement pour en savoir plus :
jose.dimunno@dcinet.ch 022 566 02 70 www.dcinet.ch

Nos prestations

Office 365
Gestion de parc PC/Mac
Sauvegardes hors site
Téléphonie IP

VINCENT SUBILIA
Directeur général



Soyons prêts à affronter la rentrée !

Ce n'est une surprise pour personne : la rentrée de septembre sera difficile pour la plupart des entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur. Certaines maintiendront le cap tant bien que mal, d'autres devront tailler dans leurs dépenses, d'autres encore devront même lutter contre la faillite. Les perspectives dessinées par notre indicateur avancé ICO* ne font hélas que confirmer un tassement inéluctable des activités. Mais il n'y a pas de fatalité, l'économie genevoise doit prouver ici sa capacité de résilience. Pour maintenir les emplois à l'échéance, le 31 août dernier, de l'« ordonnance d'urgence sur l'assurance-chômage » (RHT « covid »), il faudra faire preuve d'agilité, voire repenser son modèle d'affaires.

Dans le but de rendre hommage aux femmes et aux hommes qui constituent notre tissu économique mais aussi de rappeler que nos entreprises sont des créatrices de valeur, pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté, la CCIG a donc lancé, début juillet, une campagne sous le slogan « Nos entreprises, notre avenir ». Au travers de témoignages vidéo ou d'affichage TPG, chacun peut ainsi voir que Genève possède des capacités insoupçonnées, notamment au sein de ses PME, pour rebondir et être inventive.

Dans moins d'un mois, le 27 septembre, le peuple suisse sera à nouveau appelé aux urnes. Le menu politique s'annonce aussi copieux que crucial, à commencer par l'initiative populaire « Pour une immigration modérée », à rejeter sans hésiter. S'il y a bien un moment où la Suisse ne peut se permettre de se couper du monde extérieur, c'est celui que nous vivons. Renoncer à la libre circulation des personnes avec l'Union européenne, et donc aux Accords bilatéraux I, provoquerait une lame de fond destructrice pour l'emploi national. Et ce n'est pas tout. À Genève, deux initiatives populaires cherchent à dynamiser deux édifices : celui, fiscal et social, bâti après l'acceptation de la réforme RFFA pour garder sur place le plus grand nombre de contribuables et financer la prévoyance vieillesse ; et celui, économique, de la paix du travail négociée par patrons et syndicats depuis un siècle. Ces deux initiatives ne méritent qu'un NON cinglant !

Malgré le contexte anxiogène et déprimant que nous vivons, ne cédon pas à cette morosité en prenant les bonnes décisions et en combattant avec les armes dont nous disposons, celles du savoir-faire et du choix démocratique !

ÉDITORIAL

suite de la page 1 ▶



réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) tant au niveau fédéral que cantonal. Malgré cela, les initiants ont décidé de maintenir leur initiative. Pourtant, cette dernière va à contre-courant de la RFFA, alors même que celle-ci n'a pas pleinement déployé ses effets.

La RFFA a permis d'adopter un taux uniforme pour l'imposition des entreprises. Genève serait le seul canton à adopter un taux progressif qui augmenterait les impôts des personnes morales. Lutter contre la concurrence fiscale intercantonale en renforçant la progressivité de l'impôt signifie donc augmenter la charge fiscale des entreprises. Pourtant, ces entreprises traversent une crise économique majeure et sans précédent. La crise du COVID-19 met les entreprises ainsi que les emplois qui y sont liés à rude épreuve. Alourdir la charge fiscale les mettrait en danger.

En outre, certaines entreprises, bénéficiant auparavant d'un statut fiscal particulier, ont déjà subi, avant l'adoption de la RFFA, une hausse significative du taux d'imposition avec le passage au taux unique. Il serait donc déraisonnable d'alourdir leur charge. Ces entreprises représentent 62 000 emplois et 23 % des recettes fiscales des personnes morales du canton de Genève (chiffres du Conseil d'Etat). En effet, les entreprises à statut étaient en moyenne taxées à 11,6 %, contre un

taux plancher à 13,48 % depuis cette année. Le risque de délocalisation est donc bien réel. Quinze cantons appliquent déjà un taux d'imposition sur le bénéfice inférieur à celui de Genève, actuellement de 13,99 %. La compétitivité fiscale de Genève serait fortement diminuée de manière unilatérale, ce qui n'aurait aucun impact positif sur la concurrence fiscale intercantonale, mais au contraire réduirait l'attractivité du canton et mettrait en danger de nombreux emplois.

Le modèle suisse : un modèle de succès

En plus de rajouter des charges aux entreprises, ces deux initiatives mettent à mal le modèle suisse. En effet, de nombreux pays envient son partenariat social qui se révèle souvent fructueux. C'est dans ce contexte que les négociations des CCT et CTT aboutissent à des conditions de travail, tels que des salaires minimaux, adaptés aux secteurs. C'est donc grâce à ce partenariat que la Suisse connaît une paix du

travail – devenue l'un des éléments de l'identité suisse (voir encadré ci-dessous) –, que certains de ses pays voisins n'arrivent pas à atteindre.

Par ailleurs, le modèle suisse se caractérise également par sa culture du compromis. C'est d'ailleurs celle-ci qui a caractérisé la RFFA puisque cette réforme fiscale a été négociée avec un financement complémentaire pour l'AVS. C'est grâce à cet accommodement que le peuple suisse a largement plébiscité cette réforme. L'initiative « Zéro pertes » revient sur ce compromis, alors que celui-ci est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020 seulement et n'a donc même pas pleinement déployé ses effets.

Le modèle suisse est empreint de succès. Ne le mettons pas en danger par l'acceptation de deux initiatives qui souhaitent le contourner et ce, pour alourdir les charges des entreprises déjà en difficulté. Préservons donc les entreprises genevoises et les emplois qui y sont liés. ■

EN 2019 LES ENTREPRISES GENEVOISES ONT OFFERT PRÈS DE 320 000 EMPLOIS

 **1,7** ET ONT CONTRIBUÉ À HAUTEUR DE **MILLIARDS DE FRANCS** AUX RECETTES FISCALES DU CANTON. CECI REPRÉSENTE À PEU PRÈS **20 %** DES RECETTES FISCALES TOTALES DU CANTON

La paix du travail

La paix du travail désigne une situation où les conflits collectifs entre employeurs et salariés sont résolus par la négociation. Cette notion, est devenue en Suisse, dans la seconde moitié du XX^e s., un élément de l'identité nationale. Des accords contraignants, comme les conventions collectives de travail (CCT), souvent étendues à toute une branche, sont la base de cette paix. L'Etat démocratique se contente généralement d'offrir le cadre légal et de mettre à disposition les instances subsidiaires d'arbitrage.

Tiré du Dictionnaire historique suisse

Version du: 06.05.2010 (<https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016535/2010-05-06/>)

Auteur: Bernard Degen Traduction: Pierre-G. Martin

Plus de 15 ans d'expérience dans la création d'événements clés en main pour les privés et les professionnels.



traiteur de châtelaine

COCKTAILS | BARBECUES | REPAS ASSIS
PLATEAUX BUSINESS LUNCH | MARIAGES
REPAS DE FIN D'ANNÉE SUR MESURE

CONTACTEZ-NOUS
DÈS AUJOURD'HUI

Établissement
m3 GROUPE

022 796 01 24
info@traiteurdechatelaine.ch
www.traiteurdechatelaine.ch
@traiteurdechatelaine

INITIATIVE POUR UNE IMMIGRATION MODÉRÉE 

Le besoin de main d'œuvre frontalière reste d'actualité

Du 16 mars au 15 juin dernier, soit pendant trois mois, des contrôles systématiques aux frontières ont été réintroduits et des restrictions d'entrée en Suisse édictées dans l'objectif de lutter contre la propagation du coronavirus.



Près de 130 lieux de passage à la frontière ont été fermés et le trafic frontalier canalisé vers les douanes principales. L'ampleur des files d'attente provoquées par ces mesures a poussé les autorités fédérales à mettre rapidement en place des *green lanes* (voies spécifiques) destinées aux collaborateurs de la santé. Face à cette situation exceptionnelle, l'Administration fédérale des douanes a également fait appel à l'armée, laquelle a fourni 50 policiers militaires professionnels et 1800 militaires de milice. En outre, plusieurs cantons ont renforcé les contrôles aux frontières en détachant temporaire-

ment des policiers normalement astreints à d'autres tâches. Cette mobilisation hors norme n'a pourtant pas permis d'éviter de manière satisfaisante les goulets d'étranglement qui se sont formés aux postes frontières, malgré une chute impressionnante du volume de la circulation transfrontalière de personnes. En effet, au plus fort de la crise, ce trafic était réduit de 80 % par rapport aux chiffres habituels¹. De quoi imaginer les moyens colossaux qui seraient nécessaires pour rétablir des contrôles aux frontières en temps normal...

Un scénario pourtant envisageable si la rupture des Accords bilatéraux était décidée lors de la votation du 27 septembre prochain. En effet, l'acceptation de l'initiative de l'UDC dite « de résiliation » vise à dénoncer l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE) et l'AELE, ainsi qu'à rétablir des contingents pour l'immigration et les travailleurs frontaliers. Si ce texte devait être accepté, cela signifierait la fin des bilatérales avec l'UE – ces accords étant juridiquement liés entre eux par une clause dite « guillotine »². Par un effet de domino, les Accords bilaté-

raux II, et en particulier l'accord Schengen/Dublin qui a permis la suppression des contrôles automatiques aux frontières, pourraient être remis en cause.

Sans frontaliers, pas d'hôpitaux

Or, les travailleurs frontaliers – qui dépendent du libre passage des frontières pour des raisons évidentes d'efficacité – sont devenus indispensables au bon fonctionnement de la Suisse, en particulier de Genève. Au plus fort de la crise sanitaire s'est dessinée la crainte de voir le personnel médical français être mobilisé par son pays de résidence en cas de progression de l'épidémie. Une mesure extrême

et potentiellement réalisable, qui aurait eu des conséquences dramatiques pour le système de santé du canton. En effet, selon l'Observatoire transfrontalier des personnels de santé, 63 % des postes permanents des Hôpitaux universitaires genevois étaient occupés en 2017 par des frontaliers, résidant majoritairement en Haute-Savoie. Dans le secteur médical privé, ce taux s'élève même à 75 %³.

Instaurer des quotas restrictifs impliquerait par conséquent de repenser dans son entier le système de santé genevois. Les besoins en personnel médical dépassent en effet largement le solde d'étudiants

nouvellement formés dans le domaine. Pour l'heure, il n'y a d'autre choix que de faire venir de la main d'œuvre qualifiée de l'étranger.

C'est donc tout un pan de l'économie du canton qui dépend de la libre circulation et de la possibilité de passer quotidiennement la frontière sans avoir à patienter des lustres avant d'obtenir un hochement de tête libérateur. Les applaudissements le soir aux fenêtres pour féliciter le personnel médical ont certes été appréciés, mais pour témoigner sa reconnaissance dans les actes, un **NON à l'initiative de résiliation le 27 septembre s'impose.** ■

Recommandations de vote de la CCIG

Votation fédérale

| | |
|--|----------------------|
| Pour une immigration modérée (initiative de limitation) | NON |
| Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages | SANS POSITION |
| Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers | OUI |
| Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille | OUI |
| Acquisition de nouveaux avions de combat | OUI |

Votation cantonale

| | |
|--|----------------------|
| Initiative populaire 172 « Zéro pertes » | NON |
| Initiative populaire 173 « 23 frs, c'est un minimum » | NON |
| Loi constitutionnelle (Une aide à domicile garantie pour tous) (A 2 00 – 12186) | SANS POSITION |
| Loi constitutionnelle (Présidence du Conseil d'Etat et département présidentiel) | SANS POSITION |
| Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) | OUI |

¹ COVID-19: Recul important du trafic et plus de 100 000 refoulements – Bilan de l'Administration fédérale des douanes, Conseil fédéral, 30 juin 2020.

² Elle stipule que si l'un de ces Accords est dénoncé, l'ensemble des sept le sera automatiquement aussi.

³ « Personnels de santé des établissements transfrontaliers - Résultats des travaux de l'Observatoire franco-genevois des personnels de santé », Observatoire transfrontalier des personnels de santé, mars 2019.

SPG INTERCITY
COMMERCIAL PROPERTY ADVISORS

QUARTET

Genève | Rue de Lyon 110-114

Bureaux, ateliers et arcades de 50 à 650 m²
Spacieuses cours arborées
Campus mixte
Hôtel, fitness, école et autres services
Desserte logistique de plain-pied avec monte-charge de 4T
Dès CHF 200.-/m²/an, disponibilité immédiate
www.quartet.ch

SPG Intercity Geneva SA geneva.spgintercity.ch
Chloé du Paty de Clam 022 707 46 77 | cdp@spgi.ch

À louer

Au cœur des
Charmilles
surfaces industrielles,
artisanales,
administratives &
commerces de
proximité

IN ASSOCIATION WITH
 CUSHMAN & WAKEFIELD

VOTATION DU 27 SEPTEMBRE 2020



Malgré la pandémie, les enjeux de fond restent



Voici le résumé des autres objets de votation sur lesquels la CCIG a pris position

Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers



La présente révision partielle de la loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) a pour but de lutter contre la pénurie de personnel qualifié indigène et d'améliorer la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Ce but doit être atteint par une meilleure prise en compte des frais de garde des enfants dans le droit fiscal. Le projet propose que, dans le cadre de l'impôt fédéral direct, les parents puissent déduire de leur revenu jusqu'à 25 000

francs par enfant et par an au titre des frais de garde de leurs enfants par des tiers. Les Chambres fédérales ont par ailleurs augmenté les déductions générales pour les parents de 6500 à 10 000 francs.

POSITION DE LA CCIG

La CCIG recommande d'accepter cette révision de loi.

La bonne santé des finances publiques fédérales, même avec la

crise que nous traversons, permet cet effort pour les familles qui en grandement besoin en cette période tumultueuse. C'est une mesure qui permettrait, par ailleurs, d'encourager des femmes qualifiées à revenir sur le marché du travail alors que la Suisse manque de main d'œuvre dans certains domaines. Après le vote de la RFFA, il est juste d'alléger également la fiscalité des familles et de la classe moyenne en particulier. ■

Acquisition de nouveaux avions de combat



Le Conseil fédéral est chargé de renouveler les moyens de protection de l'espace aérien par l'acquisition d'avions de combat. Leur mise en service doit être achevée d'ici à fin 2030 selon le respect de certaines modalités. D'abord, le volume de financement ne dépasse pas six milliards de francs (600 millions par année en moyenne sur dix ans). Ensuite, les entreprises étrangères qui se voient confier des mandats dans le cadre de cette acquisition doivent compenser 60 % de la valeur contractuelle par l'octroi de mandats en Suisse (affaires compensatoires), dont 20 % directement et 40 % indirectement dans le domaine de la base technologique et industrielle liée à la sécurité.

des systèmes de courte portée : canons de DCA de 35 mm et engins guidés Stinger (en service au moins jusqu'en 2025) et Rapier (devant être retirés du service ces prochaines années). Elles n'ont plus de systèmes de longue portée depuis 1999.

Cette lacune devra être comblée avant de moderniser les moyens de courte portée. Le renouvellement de la défense sol-air – mené en parallèle avec l'acquisition d'avions de combat en fonction d'une coordination temporelle et technique précise – doit s'effectuer selon la procédure normale d'acquisition d'armement et ne concerne pas le présent arrêté de planification.

Le temps presse : le processus allant de l'acquisition des avions de combat jusqu'à leur mise en service prend une douzaine d'années. Les bases conceptuelles correspondantes existent déjà. L'acquisition de nouveaux avions de combat est cruciale. Sans ces appareils, l'armée ne peut pas remplir sa mission, à savoir protéger et défendre la Suisse, sa population et ses infrastructures critiques. Par ailleurs, c'est un projet qui profitera à l'économie du pays et spécialement à un secteur qui a été lourdement touché par la crise du coronavirus grâce aux mesures de compensation. Voir aussi CCIGinfo no 7 – 2020. ■

POSITION DE LA CCIG

La CCIG recommande d'accepter ce projet d'acquisition.

Actuellement, les Forces aériennes disposent de 30 appareils de type F/A-18 C/D Hornet (en service depuis une vingtaine d'années et pouvant le rester jusque vers 2030, après décision de prolonger leur durée d'utilisation) et de 26 F-5 E/F Tiger (en service depuis une quarantaine d'années et ne pouvant désormais être engagés que dans des tâches spéciales). Les moyens de la défense sol-air doivent aussi être renouvelés. Les Forces aériennes n'ont actuellement que

Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille



Les auteurs de l'initiative pour un congé de paternité de quatre semaines ont retiré leur texte en faveur d'un contre-projet des Chambres fédérales proposant un congé de paternité de deux semaines à prendre dans les six mois qui suivent la naissance de l'enfant (pouvant être pris sous forme de journées isolées). Ce congé serait mis en œuvre par une modification du Code des obligations et serait financé par le régime des allocations pour perte de gain (224 millions de francs, soit un taux de cotisation APG de 0,06 %). Ceci relèverait le taux de cotisation à 0,5 % (aujourd'hui 0,45 %).

En effet, il est important d'encourager la mise en place de conditions de travail permettant aux parents d'exercer leurs responsabilités familiales, notamment en introduisant un congé de paternité. En effet, un tel congé permettrait une répartition des rôles plus équilibrée au sein du couple, car le père et la mère auraient tous deux, dès la naissance de leur enfant, la possibilité de s'en occuper pleinement et de participer à son éducation. Chacun des parents pourrait ainsi assumer ses obligations familiales sans être forcé de mettre fin à son activité professionnelle pour se consacrer à la famille. À l'heure actuelle, le père peut demander un congé à titre de « jour de congé usuel » après la naissance d'un enfant (art. 329, al. 3, CO). Il bénéficie alors en général d'un à deux jours de congé rémunéré. En outre, les

pères ont la possibilité de prendre des jours de vacances après la naissance de leur enfant. En vertu de l'art. 329c, al. 2, CO, l'employeur doit toutefois approuver les dates proposées en tenant compte des intérêts du travailleur. La situation actuelle n'est donc pas satisfaisante.

L'instauration d'un congé de paternité de quatre semaines entraînerait d'importantes charges supplémentaires pour l'économie et affecterait fortement l'organisation des entreprises. Pour ces raisons, le contre-projet indirect (de deux semaines) à l'initiative pour un congé de paternité de quatre semaines est un compromis. Un tel congé serait en principe plus compatible avec les besoins de l'économie et plus facile à organiser pour les PME et les microentreprises qu'un congé de quatre semaines. ■

POSITION DE LA CCIG

La CCIG recommande d'accepter ce contre-projet.

suite page 5

COMMUNIQUEZ CIBLÉ AVEC LA CCIG!

Pour toucher directement les décideurs genevois, placez une annonce dans l'un des vecteurs d'information de la CCIG :

- ▶ Le magazine CCIGinfo, tiré à 3700 exemplaires, paraît onze fois par an.
- ▶ La newsletter électronique, l'eCCIG, est envoyée une fois par semaine à près de 7400 destinataires.



+



Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR)



Afin d'accompagner la mise en service du Léman Express et d'influer sur le report modal vers les transports publics, le Conseil d'Etat entend agir sur l'offre en stationnement. Le périmètre concerné est celui de l'hypercentre de Genève et des centres urbains.

Le programme de mesures pour l'application de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) met en effet en évidence la nécessité de supprimer plusieurs centaines de places de stationnement pour permettre la réalisation du dispositif de priorisation des transports publics et de la mobilité douce dans le centre urbain, ainsi que pour fluidifier le trafic individuel motorisé sur la moyenne ceinture et les axes qui lui sont dédiés.

Or, un certain nombre de projets permettant d'atteindre les objectifs de la LMCE (vitesse commerciale des transports en commun, aménagement mobilité douce, sécurité, etc.) sont retardés en raison des limites légales actuelles posées en matière de compensation du stationnement dans les parkings en ouvrage à usage public, ceci bien qu'il existe des places à disposition dans des parkings existants qui sont sous-utilisés.

La loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière impose que les places de stationnement situées sur le domaine public supprimées lors de projets urbains soient compensées par un nombre équivalent de places, le cas échéant dans un parking en ouvrage à usage public.

Des conditions trop restrictives

Il s'avère qu'à la pratique, les conditions régissant la compensation sont trop restrictives et ne permettent pas d'utiliser pleinement les capacités non utilisées offertes dans de nombreux parkings existants. En effet, à ce jour, seuls 4 parkings sur une trentaine localisée au centre-ville peuvent être retenus pour permettre une compensation, et le nombre de places est limité à 111 par année.

« UN CERTAIN NOMBRE DE PROJETS SONT RETARDÉS EN RAISON DES LIMITES LÉGALES ACTUELLES. »

Afin d'assouplir les règles en matière de compensation dans les parkings en ouvrage à usage public et de permettre une éligibilité plus large des parkings existants, une modification de l'article 7B, alinéa 2 LaLCR est proposée. Il s'agit d'introduire une modification à la hausse du pourcentage annuel de places compensables dans les parkings à usage public, de sorte à ne plus être limité à 111 places annuellement (0,5% de l'offre de référence), mais de passer à 333 places (1,5% de l'offre de référence qui est de 22 289).

Ensuite, le taux d'occupation maximal des parkings éligibles à la compensation serait adapté, ce qui permettrait de voir une utilisation

accrue des parkings à usage public. Enfin, il est proposé de ramener de maximum 750 à maximum 500 mètres le rayon dans lequel la compensation doit s'effectuer.

Les dérogations possibles sont peu utilisables

Le projet de loi propose en parallèle une révision des dispositions légales de la LMCE prévoyant des dérogations au principe de compensation. En effet, la loi prévoit la possibilité de déroger à raison de 10 à 20 % à l'exigence de compensation prévue, respectivement en zones I et II pour des projets améliorant à la fois la fluidité et la sécurité du trafic de tous les modes de transport.

Le cumul des conditions de sécurité et de fluidité constitue une interprétation très restrictive de la possibilité de déroger à l'obligation de compensation. À la pratique, cette disposition pose problème et limite les possibilités d'utilisation de la dérogation pour mettre en œuvre des projets LMCE. Elle ne peut par exemple pas s'appliquer aux aménagements de voies de bus (condition de sécurité non réalisée), de nouvelles présélections pour le transport individuel motorisé, notamment dans le cadre de la réalisation de la moyenne ceinture (condition de sécurité non réalisée), ou encore de traversées piétonnes (condition de fluidité non réalisée). Par conséquent, la suppression de la notion de cumul permet de rendre éligibles plus de projets utiles à l'ensemble de la population et d'accélérer la mise en œuvre de la LMCE.

POSITION DE LA CCIG

La CCIG recommande l'acceptation de ce projet de loi d'application.

En effet, ce projet de loi donne corps à la LMCE, à cette paix des transports que le peuple a votée en juin 2016, qui vise à donner la priorité aux transports publics et à la mobilité douce au centre-ville.

L'idée est aussi d'améliorer la cadence et la vitesse commerciale des transports publics, de les rendre plus attractifs pour inciter les automobilistes à opter pour ce mode de transport au centre. Les places de livraison ne sont pas concernées.

Grâce à l'amélioration de la fluidité permise par la suppression sans compensation d'un certain nombre de places de stationnement en surface, les déplacements seront plus rapides, en particulier pour les personnes qui travaillent en ville de Genève, qui sont actives dans des PME et ont besoin de leur voiture / véhicule professionnel pour aller en ville. Concrètement, la mise en œuvre de la LMCE nécessite la suppression de 4000 places

(bleues et blanches) sur une dizaine d'années :

- 500 pour améliorer la vitesse commerciale des transports publics
- 500 pour améliorer la fluidité du trafic automobile notamment sur la moyenne ceinture
- 300 pour maintenir la fluidité notamment dans les zones I et II
- 1750 pour la mise en place de mesures en faveur de la mobilité douce
- 950 pour la mise en œuvre de projets de pacification ou de requalification.

Supprimer ces places de parc sera supportable pour les usagers, car il existe environ 70 000 places privées, 16 000 places dans les parkings et 25 000 places de stationnement sur voirie dans les zones I et II du canton, soit les zones concernées par le projet de loi. Environ la moitié des places supprimées en surface devront être compensées dans les parkings existants. ■

CCIG

Du renfort au Département politique



Le 1^{er} juillet dernier, **Morgan Tinguely** a rejoint le Département politique de la CCIG. Il a suivi une formation de droit à l'université de Genève jusqu'à l'obtention de son master. Puis, entre 2015 et 2020, il a exercé dans le conseil juridique, notamment fiscal auprès de PricewaterhouseCoopers SA.

Il est également conseiller municipal depuis le 1^{er} juin 2020 dans la commune de Satigny. Morgan Tinguely apportera ses compétences tant politiques que juridiques en étant en charge des dossiers de l'énergie et de l'environnement ainsi que du commerce. ■

Dès maintenant, reprise des vols au départ de votre aéroport.



Retrouvez la liberté de voyager

Tous les détails sur www.gva.ch/reprise



GENÈVE
AÉROPORT

NOS ENTREPRISES, NOTRE AVENIR

Coup de projecteur sur les entreprises locales



La CCIG a lancé début juillet une vaste campagne sous le slogan « Nos entreprises, notre avenir ». Celle-ci vise à mettre en valeur les entreprises genevoises et montrer qu'elles ne sont pas des entités désincarnées mais que, au contraire, leurs dirigeants partagent des préoccupations communes à chacun.

Les entreprises du canton représentent l'avenir des Genevois, par leur diversité, leur dynamisme, leur innovation, leur capacité à former

la relève et, tout simplement, parce qu'elles créent de l'emploi. Tel est le message porté par cette campagne.

Après une phase de lancement ponctuée de micro-trottoirs réalisés auprès de la population, la campagne prend la forme de témoignages d'entrepreneurs, déclinés sous forme de vidéos, d'affichage dans les TPG, d'annonces dans la presse et d'une présence appuyée sur les réseaux sociaux. Un site internet dédié, www.nosentreprises-notreavenir.ch, est alimenté au fur et à mesure de nouveaux contenus, notamment de faits et chiffres sur le tissu économique genevois, souvent méconnu du grand public.

Cette campagne s'inscrit parfaitement dans l'ADN de la CCIG, qui est



de défendre et de promouvoir les entreprises – d'être leur voix – pour assurer à Genève une prospérité durable, c'est-à-dire fondée sur des bases saines, impliquant notamment un tissu économique diversifié.

« Genève a cette chance de compter des acteurs économiques très variés, avec des entreprises de toutes tailles, dans des secteurs divers. Mais le grand public l'ignore souvent. Alors

que la reprise est incertaine, voire très ardue pour beaucoup de PME, il nous a paru que c'était le bon moment pour rendre hommage aux femmes et aux hommes qui constituent ce tissu économique. Notre but est de rappeler que nos entreprises sont des créatrices de valeur, pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté », dit Vincent Subilia, directeur général. ■



Plus de 55 ans d'expérience dans les infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires.

Nos prestations à votre service :

- » Installations moyenne tension MT
- » Installations basse tension BT
- » Installations de rails d'énergie
- » Cellules de distribution
- » Installations d'éclairage
- » Installations de fibre optique
- » Tableaux électriques
- » Infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires
- » Installations de sécurité (DAI – DI)
- » Provisoires gros œuvres jusqu'à 1600A



Quel que soit votre besoin, nous vous apporterons une solution adaptée.

Contactez-nous !

Dexa SA

Chemin du Carroz 3 Tél: +41 21 617 34 34
CH 1185 Mont-sur-Rolle info@dexa-sa.ch

WWW.DEXA-SA.CH



Nos entreprises, notre avenir: à vous de jouer!



Chargé de réaliser les vidéos de la campagne, Nicolas Grangier, de la CCIG, interviewe Sabine Mounir, directrice générale adjointe, Atar Roto Presse SA.

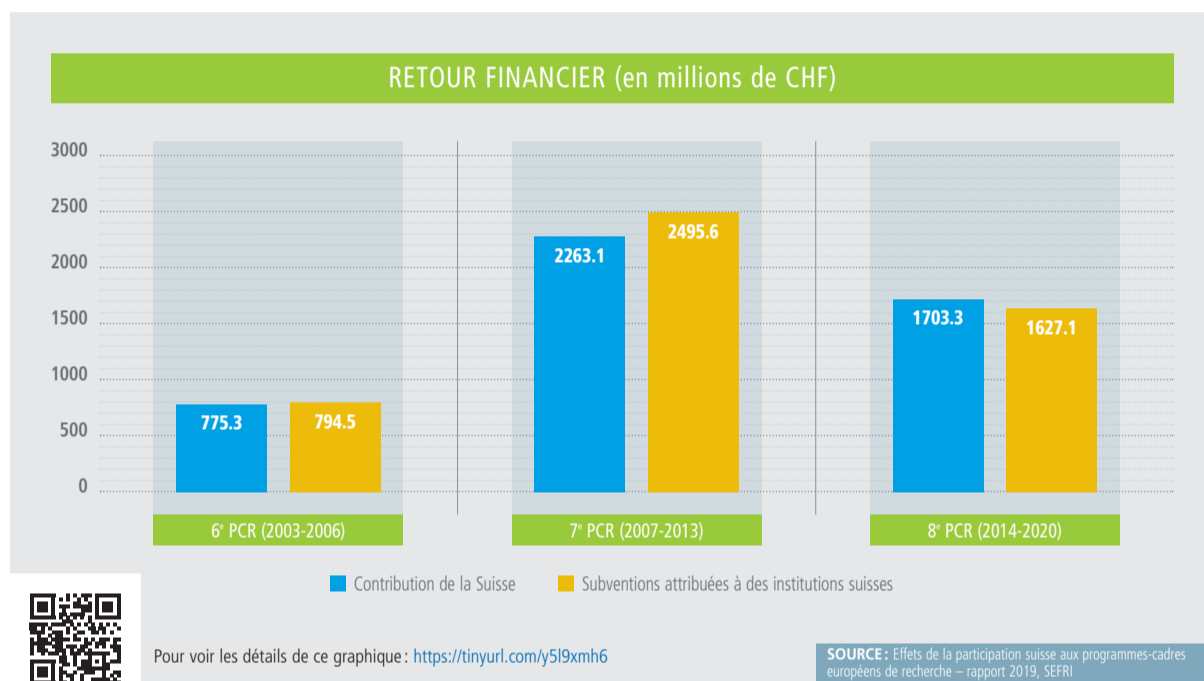
Au cœur de la campagne réside l'inclusion. Si le grand public est concerné puisqu'elle s'intitule « Nos entreprises, notre avenir », les entreprises devraient également se l'approprier et en devenir les ambassadeurs. À cet effet, elles trouveront sur le site dédié la déclinaison du logo de la campagne en diverses couleurs, qu'elles pourront s'approprier pour les diffuser auprès de leurs collaborateurs et clients. Un kit de visuels « Nos entreprises, votre avenir », « Mon entreprise, votre avenir » et « Mon entreprise, notre avenir » est téléchargeable en .pdf sur www.nosentreprisesnotreavenir.ch



RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'Europe incontournable pour la recherche suisse

La Suisse, privée de ressources naturelles, doit vivre de sa matière grise. C'est dire si sa participation aux programmes-cadres de recherche européens revêt une importance fondamentale. Aujourd'hui, 55 % de la coopération internationale encouragée par le Fonds national suisse a été réalisée en collaboration avec des pays membres de l'Union européenne (UE). Entre Brexit et crise sanitaire, les négociations entre l'UE et la Suisse n'ont cependant pas encore commencé pour le 9^e programme-cadre de recherche européen (PCR), qui doit démarrer l'an prochain et courir jusqu'en 2027. L'épée de Damoclès de la votation de septembre sur l'initiative dite de limitation n'est pas étrangère à cette situation...



La participation de la Suisse aux programmes-cadres de recherche de l'Union européenne est déterminée dans l'un des sept accords des Bilatérales I de 2002. Le traité bilatéral sur la recherche est lié aux sept autres traités par le biais de la clause dite « guillotine » et, en particulier, à l'accord sur la libre circulation des personnes, celui qui, précisément, est mis en jeu par la votation du 27 septembre prochain. Si un accord des Bilatérales I est dénoncé, tous les autres perdent aussi leur validité (voir aussi article en page 3).

Déjà vu

L'acceptation par le peuple en 2014 de l'initiative contre l'immigration de masse avait provoqué l'éviction de la

Suisse du 8^e PCR; le pays s'était retrouvé relégué au rang de « pays tiers » jusqu'en 2017. Concrètement, cela signifie que les partenaires suisses ne sont pas éligibles pour un financement de l'UE dans le cadre du PCR: les participations suisses acceptées doivent être financées par la Confédération. Pour l'Université de Genève, par exemple, les conséquences sont triples: diminution du nombre des projets soutenus, diminution des budgets des fonds de recherche européens et baisse des subsides reçus par l'Université.

Retours sur investissements conséquents

Les encouragements européens et nationaux se complètent et se ren-

forcent mutuellement. Pour que les chercheurs suisses puissent concourir avec succès pour des moyens financiers au niveau européen, une compétition de qualité est également nécessaire au niveau national.

Cette dernière est assurée à travers les encouragements du Fonds national suisse et de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse). Grâce notamment à ce fort encouragement national, la place scientifique suisse est attrayante pour les meilleurs chercheurs du monde entier.

Toutefois, les PCR offrent des instruments qui n'existent pas au

niveau national, tels que des coopérations transfrontalières de grande envergure ou des financements directs d'entreprises innovantes. Depuis les années 1990, le nombre de participations suisses aux PCR a progressivement augmenté. Alors que dans le 3^e PCR (1990-1994), la Suisse dénombrait encore 501 participations, elle en comptait 4323 dans le 7^e PCR (2007-2013).

Du point de vue financier, les PCR sont la deuxième plus importante source d'encouragements pour les chercheurs suisses, après le Fonds national suisse. Pour celles et ceux issus de l'économie privée, qui n'ont pas accès aux encouragements de la Confédération, les PCR sont même la première source de financements.

« LES PROGRAMMES-CADRES DE RECHERCHE EUROPÉENS CONSTITUENT LA DEUXIÈME PLUS IMPORTANTE SOURCE FINANCIÈRE D'ENCOURAGEMENTS POUR LES CHERCHEURS SUISSES. »

Comme on le voit sur le graphique, la pleine association de la Suisse aux PCR (dès la 2^e année pour le 6^e PCR et la totalité du 7^e PCR) se traduit par un retour financier indéniable, en forte croissance sur la période 2007-2013,

passant d'un retour net positif de 19,2 millions à 232,5 millions. À l'inverse, sa relégation au rang de pays associé entre 2014 et 2017 se traduit également très clairement dans les chiffres... Depuis la pleine association à Horizon 2020, le 1^{er} janvier 2017, la Suisse a dénombré un total de 3577 participations, la meilleure performance parmi les pays associés.

Le retour globalement positif des fonds consacrés aux PCR témoigne de l'excellence et de la compétitivité de la recherche et de l'innovation suisses. Il a en outre eu un effet de levier, car en plus des investissements de la Confédération pour la participation suisse aux PCR, des fonds supplémentaires ont été générés pour la recherche et l'innovation dans le pays. Ces investissements supplémentaires privés atteignent près du 50 % des subventions de l'UE et de la Confédération.

On ne peut que se réjouir de la volonté de la Confédération, affichée dans son message du 20 mai 2020 relatif au financement de la participation suisse au PCR 2021-2027, baptisé « Horizon Europe », de participer pleinement au programme et d'y allouer 6,154 milliards de francs, somme qui doit encore être acceptée par les Chambres fédérales. ■

PME GENEVOISES ET MARCHÉS ÉMERGENTS

Des conseillers « export » à disposition des PME

La CCIG active dès septembre une nouvelle collaboration avec la Haute école de gestion de Genève afin d'accompagner à l'export les PME souhaitant rebondir et/ou diversifier leurs ventes en direction des marchés émergents.

Les économies des pays émergents représentent depuis 2016 plus de 65 % de la richesse mondiale et,

malgré la crise du coronavirus, le PIB de la seule Chine dépassera vraisemblablement celui des Etats-Unis avant 2025. Elles sont de loin les premiers partenaires commerciaux de la Suisse, après l'Union européenne. Dans le cadre du programme de formation de la HEG-Genève en international business management, sa spécialisation dans les marchés émergents, offrira, dès le 18 septembre 2020,

deux nouvelles prestations conjointement avec la CCIG et avec le soutien du Centre de Compétences Numériques de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale:

1) **Export+**: Etude préliminaire d'exploration d'un projet d'export, qu'il s'agisse d'une problématique commerciale et/ou d'investissement.

2) **Export++**: Fourniture, par le biais d'une plateforme digitale, de services commerciaux, juridiques, financiers et logistiques permettant aux PME de trouver des clients sur les marchés émergents difficiles d'accès.

Deux experts senior en commerce international et marchés émergents ainsi qu'une douzaine de conseillers junior en cours de spécialisa-

tion se tiendront à disposition des PME intéressées à la Haute école de gestion de Genève (HEG-Ge). ■

Les entreprises intéressées sont invitées à faire connaître leurs projets d'export et à prendre contact le plus tôt possible avec Philippe Régnier, expert senior (marchés émergents, HEG-Ge): philippe.regnier@hesge.ch

VEILLE ET INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE



Un outil stratégique pour positionner l'offre commerciale des entreprises

L'intelligence économique, en tant que méthode de recherche et d'analyse d'information, soutient les entreprises pour maîtriser leur environnement économique, saisir les opportunités commerciales et renforcer leur réputation. C'est ainsi que la CCIG et Geneva Intelligence ont établi un partenariat stratégique afin d'apporter une assistance dans ce domaine aux Membres de la Chambre de commerce.



De l'importance de se différencier de ses concurrents

La mission principale de l'intelligence économique (IE) consiste à accompagner le positionnement

stratégique des acteurs concernés afin de soutenir leur développement. Par exemple, une entreprise souhaitant se différencier et définir une stratégie commerciale plus efficace pourra s'appuyer sur des services tels que l'analyse concurrentielle pour comprendre les pratiques et les innovations commerciales de ses concurrents. Ces informations permettent à la société de s'adapter pour gagner en attractivité, de sorte à multiplier les opportunités afin d'acquiescer des parts de marché.

En outre, l'étude du contexte économique, politique et social,

technologique et réglementaire s'avère cruciale afin d'identifier les menaces mais surtout les opportunités. La libéralisation d'un marché, qu'il s'agisse du secteur ferroviaire ou encore de l'électricité, induit des changements concurrentiels majeurs qui demandent une adaptation du positionnement de la société pour préserver ses intérêts.

Un contexte économique en pleine mutation

Certains changements sur les marchés engendrent également des modifications de comportement des consommateurs, qu'il est nécessaire

de prendre en considération pour améliorer le positionnement de la société et la pertinence de son offre commerciale.

« EN RAISON DU COVID, 34 % DES CONSOMMATEURS SUISSES PRÉVOIENT DE MODIFIER DURABLEMENT LEURS HABITUDES D'ACHAT »

Dans un contexte de crise sanitaire, les enjeux de société évoluent, les tendances s'accroissent et les entreprises ont l'obligation, dans certains secteurs, de se réinventer pour s'adapter au nouveau cadre économique. Suite au Covid-19, 34 % des consommateurs suisses prévoient de modifier durablement leurs habitudes d'achat, notamment en réduisant leurs passages en magasin et en augmentant la fréquence de leurs achats en ligne.

L'exemple le plus flagrant est l'essor de la livraison à domicile dans la restauration. Pour s'adapter au confinement, les restaurants ont augmenté les livraisons pour préserver leurs parts de marché. De la même manière, les bijouteries-joailleries ont accru leurs activités dans le e-commerce, alors qu'un frein à l'achat en ligne existe traditionnellement dans ce domaine.

D'autres secteurs d'activités doivent aussi faire face à ces enjeux de plus long terme. Avec la croissance du travail à distance, la demande de bureaux pourrait diminuer, avec pour corollaire une potentielle dévalorisation de la valeur immobilière de certains locaux commerciaux. Pourtant, en dépit de la digitalisation du travail, il demeure essentiel pour une société et ses employés de favoriser les échanges par un contact humain régulier, notamment avec les clients, les partenaires et les fournisseurs. La demande d'espaces de coworking ou de location de surfaces de travail de courte durée pourrait ainsi croître et offrir des opportunités suite à de nouvelles conceptions de travail.

L'influence: une source d'opportunités commerciales

En matière de prospection, la stratégie d'Account-Based

Marketing (en français, « Marketing Basé sur les Clients Stratégiques ») vise à se concentrer sur les prospects à plus fort potentiel préalablement identifiés et étudiés.

Connaître les décideurs, identifier leurs attentes et déterminer les canaux de communication adéquats pour les atteindre est une étape incontournable de cette démarche. L'entreprise développe ensuite des campagnes personnalisées en élaborant une offre commerciale répondant aux besoins spécifiques du client pour augmenter ses chances de succès. Cette personnalisation est stratégique, notamment dans le cadre d'une participation à un appel d'offre.

En dialoguant avec les bons interlocuteurs, en étant membre des associations professionnelles pertinentes et en participant aux événements d'intérêt, une entreprise multiplie les moyens de communication envers les cibles commerciales préalablement définies. Renforcer son influence, améliorer sa visibilité, sa crédibilité et sa légitimité représentent donc des moyens de se positionner sur son marché et de multiplier les débouchés commerciaux. L'intelligence économique, jumelée aux relations publiques, améliore non seulement la connaissance des prospects, mais permet de développer les bons messages et de déterminer les vecteurs de communication les plus efficaces pour les atteindre.

En conclusion, l'IE permet aux entreprises de différencier leur offre en analysant les mutations des habitudes de consommation, multipliant ainsi les avantages concurrentiels et les opportunités commerciales. Une prospection adaptée et personnalisée à des besoins spécifiques peut également être définie lors de l'identification des cibles. L'IE est un outil essentiel lorsqu'il s'agit de s'adapter à son environnement pour se réinventer face à l'évolution des enjeux sociétaux. ■

Pour en savoir plus sur les prestations pour les Membres proposées dans le cadre de ce partenariat: www.ccig.ch/inteleco

Electricité Vitale Vert
100% écologique 100% locale

Fait ici, pour ici, avec nous.

Plus de 160 projets environnementaux et d'innovation durable financés par les Fonds Vitale de SIG.

naturemade star!

SIG

OPEN GENEVA

L'automne sera innovant ou ne sera pas !



Annulé en dernière minute au printemps dernier, le festival d'innovation ouverte Open Geneva rebondit, conformément à son agilité et son esprit de résilience.

Suite au hackathon organisé à la mi-juin, neuf projets ont suivi jusqu'ici suivi quatre modules de coaching pour préparer leur recherche de *crowdsupport* (crowdfunding et dons en nature). Objectif visé : que les équipes lancent leur campagne du 21 septembre au 18 octobre 2020 sur une plateforme développée par Open Geneva. L'intention est de tester un modèle post-hackathon unique, en offrant aux équipes participantes une dynamique continue et l'opportunité de mesurer leur projet en le présentant au plus grand nombre. Le comité d'experts de gestion

du Fonds d'innovation de crise et de résilience (voir CCIGinfo no 7 de juillet/août 2020) pourra attribuer un financement aux équipes qui ont réussi leur campagne et qui remplissent certains critères d'éligibilité. Open Geneva réfléchira à pérenniser ce modèle en ouvrant sa plateforme à d'autres hackathons.

Une communication autonome

Mais ce n'est pas tout : un « automne de l'innovation » est prévu : chaque organisateur de manifestation pourra l'inscrire directement et en toute autonomie sur le site www.opengeneva.org, y gérer ses informations et profiter ainsi de la réputation d'Open Geneva pour communiquer sur son événement. Dans ce cadre, la CCIG peut déjà

annoncer la tenue d'un événement dans ses murs. Et Open Geneva organisera notamment le 2^e Sustainable Finance Hack les 13 et 14 novembre, en partenariat avec la GSEM* et le Centre de carrières de l'UNIGE (tinyurl.com/y236kbw6). Pour celle-ci, des entreprises qui souhaitent renforcer la communauté Finance Durable sont recherchées afin de proposer des challenges à relever.

La volonté est à la fois de tester des modèles, partager ses expériences et ses outils avec la communauté pour innover autrement. Et préparer ainsi le festival d'innovation de mars 2021, qui se déroulera – espérons-le ! – sous une forme présentielle. ■

* Geneva School of Economics and Management

LE COIN DE L'ARBITRAGE

SCAI reconnue organe de médiation pour les services financiers



La loi fédérale suisse sur les services financiers (LSFin) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et, depuis, les clients des prestataires de services financiers peuvent faire appel à un organe de médiation. Les prestataires de services financiers sont eux tenus de s'affilier à l'un des organes de médiation reconnus par le Département fédéral des finances (DFF).

SCAI (Swiss Chambers' Arbitration Institution) a obtenu la reconnaissance du DFF en juillet 2020 et offre depuis lors des services de médiation spécifique à toute partie intéressée, qu'elle soit assujettie ou non à la LSFin, en application de son Règlement de procédure de médiation pour les différends dans le domaine des services financiers.

Les prestataires de services financiers étrangers non actifs en Suisse (donc non soumis à la LSFin et à l'obligation d'affiliation) et leurs clients peuvent également faire usage de l'organe de médiation SCAI soit en insérant dans leurs contrats une clause de médiation référant leurs éventuels futurs litiges à SCAI et à son Règlement de procédure de médiation pour les différends dans le domaine des services financiers, soit en proposant à l'autre partie de s'y référer lorsqu'un litige survient.

Le formulaire d'affiliation et des informations supplémentaires sont disponibles sur la page : www.swissarbitration.org/Ombuds-FIN-fr

INDUSTRIE

Une mobilité à réinventer

Le magazine « Le Monde de Demain » diffusera début septembre sur Léman Bleu sa 15^e émission, qui portera sur la mobilité et l'industrie des transports à Genève. Cette émission comprendra l'interview en plateau de Franco Tufo, CEO de

Citec, qui parlera notamment des navettes électriques autonomes Echomile pour la Ziplo et Archamps. Dans le reportage, on entendra également Victor Nguyen, d'eZee Suisse, et des responsables des TPG, à propos de TOSA. ■

INDUSTRIE-GENÈVE.CH #LE MONDE DE DEMAIN

Pour rappel, les partenaires que sont la CCIG, l'OPI, la FTI, l'UIG et la DG DERI proposent chaque mois sur Léman Bleu une émission thématique de 12 minutes, qui fait découvrir la mutation de l'industrie genevoise. Une plongée au cœur des sociétés technologiques, pour découvrir le savoir-faire, la diversité des métiers et les talents des entreprises à la pointe du secteur.

Pour voir la 14^e émission du « Monde de demain », qui porte sur la dépollution dans l'industrie, cliquez sur : <https://tinyurl.com/lemondededemain14>



LA SUITE DE L'HISTOIRE



Une impulsion réussie

Il y a un an, dans l'article du journal de septembre 2019, consacré aux structures innovantes, était évoqué le début de **Pulse Incubateur HES** (Hautes écoles spécialisées). Aujourd'hui, la structure a atteint sa pleine capacité d'accompagnement avec 35 projets audacieux dans des domaines aussi variés que les technologies, le recyclage, la mode ou le gaming. La 3^e volée débutera le 14 septembre.

Cette rubrique a pour but de relater l'avancement de projets dont le CCIGinfo s'est déjà fait l'écho, au fil de l'actualité.

■ POUR EN SAVOIR PLUS : www.pulse-hesge.ch

CCIG

Bienvenue aux start-ups !

Lors de l'Assemblée générale virtuelle de 2020, l'actuel vice-président de la CCIG Gilles Rufenacht le rappelait : « Les start-ups sont les entreprises de demain. Elles constituent le tissu économique du futur, et il est important de les soutenir aujourd'hui dans leur élan de croissance ». Dans cette idée, la CCIG a introduit une cotisation réduite pour les entreprises de moins de deux ans d'existence (au moment de l'adhésion), à savoir 200 francs par an.

Dès le début de la pandémie de coronavirus, la CCIG s'est mobilisée afin de venir en aide à ses Membres, et aux entreprises en général. Le soutien qu'elle a apporté aux start-ups, en demandant au Conseil d'Etat que celles-ci puissent également bénéficier d'un financement

pendant la crise alors que les critères prévus ne le permettaient pas, fait partie des actions menées. Et l'adaptation du montant des cotisations aux capacités de ces entreprises en devenir ne pouvait mieux tomber.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau barème, la CCIG accueille des start-ups qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la technologie créative, les blockchains, le cyberspace, le conseil sur les affaires internationales ou le service social d'entreprise. Elles intègrent ainsi un réseau d'affaires influent et unique, excellente rampe de lancement pour leur démarrage ! ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS :

Contactez le service Membres de la CCIG, tél. 022 819 91 28 adhesion@ccig.ch

Nouvelle formation dans la gestion de patrimoine privé



Après les formations et certifications dans le domaine de la blockchain proposés à des tarifs préférentiels, un nouveau partenariat avec l'association Private Wealth & Family Office – Swiss Certified (PWFO) permet à la CCIG de proposer à ses Membres, d'une part, une formation en private wealth et family office et, d'autre part, la mise à disposition d'une plateforme et d'une expertise en e-learning pour ceux qui ont déjà élaboré un matériel pédagogique.

■ POUR EN SAVOIR PLUS : <https://services.ccig.ch/Services/Formation>

La place de marché de la CCIG



Activez votre carte de Membre et accédez à une place de marché virtuelle et à ses offres préférentielles !

Voir les offres sur : www.ccig.ch/Membres/Communaute

PARTENAIRE

Les bateaux de la CGN – Pour que vos hôtes gardent un souvenir impérissable de votre événement

Gardienne depuis 1873 des bateaux qui voguent de part et d'autre du Léman, la CGN – ou Compagnie Générale de Navigation sur le lac Léman – possède une flotte diversifiée, dont chaque bateau constitue à lui seul un lieu d'exception. Vous souhaitez offrir à vos clients, partenaires commerciaux ou collaborateurs un moment hors du temps ? Pourquoi ne pas les inviter à prendre place à bord d'une croisière privée, conçue selon vos désirs ? Carole Hosp, responsable des ventes au sein de la CGN, nous en dit plus sur les nombreux événements qu'elle organise toute l'année.



Le « Lausanne » au coucher du soleil. Il peut accueillir jusqu'à 500 personnes pour un repas à table et 700 pour un cocktail. Son « sundeck » est très apprécié pour les soirées d'été.

Selon vous, pourquoi un entrepreneur genevois devrait-il organiser son événement sur un bateau de la CGN ?

Les raisons sont multiples bien sûr. Je mentionnerais d'abord la flotte de la CGN. Les bateaux qui la composent sont très différents les uns des autres, la palette s'étendant des vedettes rapides aux bateaux contemporains en passant par les prestigieux modèles datant de la Belle Époque. Cela permet à la CGN de répondre aux souhaits d'une clientèle variée et exigeante.

Une autre raison qui peut donner envie à un entrepreneur d'organiser son événement sur le Léman, c'est bien sûr le cadre atypique et le décor époustoufflant qu'il donne ainsi à sa fête. Le lac et ses rives, les vignobles et autres sommets qui s'élèvent en arrière-fond s'unissent pour créer un paysage à la fois magnifique et variable en fonction

de la lumière et du soleil. Je crois que l'une des plus belles vues depuis le large est celle de la rade illuminée lorsque le bateau rentre au port. Une autre façon de découvrir Genève, en quelque sorte. Finalement, nous sommes fiers d'offrir à nos clients un service sur mesure et de les faire profiter ainsi de notre longue expérience. Nous les aidons à faire de leur événement un moment inoubliable.

Parlez-nous plus en détail de vos bateaux. Quelles sont leurs caractéristiques ?

La CGN fait naviguer la plus prestigieuse flotte Belle Époque du monde et a pour mission de conserver ce patrimoine unique. La visite de ces bateaux au charme d'antan vaut à elle-seule le détour. En parallèle, nous possédons des bateaux au design plus contemporain de tailles variables. Ils sont modulables et se plient aisément aux désirs de notre clientèle. Selon le type de restaura-

tion choisi, nous pouvons accueillir jusqu'à 350 personnes sur un bateau Belle Époque et jusqu'à 700 personnes sur un bateau contemporain. Nos vedettes modernes ont quant à elles une capacité maximale de 80 personnes. Finalement, nous disposons également de vedettes rapides que nos clients choisissent le plus souvent pour offrir à leurs hôtes un transfert original et dépayssant d'un point A à un point B. Comme vous le voyez, il y en a pour tous les goûts.

Vous parlez d'un service sur mesure. En quoi consiste-t-il ?

Pour organiser un événement sur un bateau, il y a quelques astuces à connaître. C'est pourquoi notre équipe « CGN-Exclusive » composée de deux personnes se tient à la disposition de nos clients pour identifier avec eux leurs désirs et leurs besoins et leur proposer différentes possibilités. Au final, ce sont eux qui décident bien sûr ! Ils choisissent le

type d'événement, le bateau – selon les disponibilités – le lieu d'embarquement, la durée de la croisière, les éventuelles escales et le lieu de débarquement. Notre offre de croisières privées est disponible 365 jours par année. Tout – ou presque – est imaginable et nous nous mettons en quatre pour le réaliser. Les espaces et styles de réception s'adaptent aux besoins, au nombre d'invités et au mode de restauration choisi. Nous garantissons un conseil et un suivi personnalisés.

Quel genre d'événements peut-on organiser ?

Quand une entreprise nous contacte, c'est le plus souvent pour organiser une soirée pour leurs clients, partenaires commerciaux ou collaborateurs. Mais l'événement peut bien sûr aussi avoir lieu de jour. Il peut durer une heure ou une journée entière. Si vous souhaitez un apéritif suivi d'un repas, nous vous recommandons de réserver le bateau pour un minimum de trois heures. Cela vous permettra de faire le tour du Petit-Lac, de découvrir les rives genevoises, leurs parcs verdoyants et leurs villas cosues, de rejoindre la cité médiévale d'Yvoire et d'admirer le Mont-Blanc avant de rentrer vers la rade et son magnifique Jet d'eau. Si cela correspond à vos souhaits, le bateau peut bien sûr également rester à quai. En termes de restauration, tout est possible : apéritif, cocktail dînatoire, repas servi à table, repas de gala,

buffet. Notre partenaire Eldora Traiteur (Café Léman dès 2021) se conforme à vos envies et à votre budget.

Est-il possible de ne louer qu'une partie du bateau ?

Oui, vous pouvez choisir de ne privatiser qu'un salon, par exemple. Dans ce cas, le bateau naviguera cependant selon les horaires publics.

Où les entrepreneurs intéressés peuvent-ils trouver d'autres informations ?

Notre site Internet leur fournira toutes les informations dont ils ont besoin. Notre nouveau calculateur en ligne leur permettra également de se faire une idée générale de la disponibilité des bateaux et des tarifs de location avant de nous contacter.

Finalement, pouvez-vous nous dire ce qui rend votre travail particulièrement passionnant ?

Cela fait seize ans que j'aide nos clients à réaliser l'événement de leurs rêves et j'adore mon travail. Je dirais que l'un des aspects particulièrement intéressants, c'est la grande diversité des clients et des besoins. Les personnes qui font appel à nos services vont des privés désireux de faire plaisir à leurs proches aux plus grands chefs d'état et ambassadeurs. Il y a autant de styles de réception que de clients. Je vous laisse imaginer. C'est tout simplement passionnant ! ■



Pont supérieur du bateau Belle Époque « Vevey ». Avec une ambiance intime et élégante, les bateaux de la flotte Belle Époque de la CGN sont le lieu idéal pour l'organisation d'un repas de gala.

L'offre CGN – Exclusive en chiffres

- 15 bateaux
- 43 lieux d'embarquement tout autour du Léman
- 300 à 400 événements organisés chaque année

Capacité des bateaux en restauration :

- 60 à 500 personnes assises
- 80 à 700 personnes debout

LA PLUS BELLE VUE SUR LA RADE GENEVOISE



CGN – Exclusive
Tél. 021 614 62 18
exclusive@cgn.ch - www.cgn.ch/exclusive

PARTENAIRE

Paterna, l'assurance d'indemnité journalière pour le congé paternité du Groupe Mutuel: Une assurance qui fidélise

Le Groupe Mutuel a été le premier assureur à lancer une assurance paternité. Quelle que soit l'issue de la votation sur le congé paternité à l'automne, Paterna permet aux entreprises de marquer des points dans la course aux meilleurs talents.



Après une nuit blanche, le père prend son enfant dans les bras pour la première fois. Il irradie de bonheur et profite au maximum de cet instant magique, sachant que dès le lendemain, il devra retourner travailler. Mais si, physiquement, il sera bien sur son lieu de travail, ses pensées, elles, seront auprès de son bébé et de sa compagne, qui se repose et récupère. Aujourd'hui en Suisse, selon la loi, un père ne bénéficie pas de plus de jours de congés que lorsqu'il déménage, à savoir: un jour. Mais cela pourrait changer.

Le 27 septembre 2020, les citoyens suisses se prononceront sur l'introduction d'un congé paternité de 10 jours. Quel que soit le verdict des urnes, une PME qui offre à ses collaborateurs plus que le congé minimum légal dispose d'un avantage certain lors du recrutement de nouveaux employés.

Selon une enquête de Travail Suisse, trois salariés sur cinq en Suisse ont désormais droit à plus d'un jour de congé paternité. Dans les branches où la pénurie de main-d'œuvre qualifiée se fait le plus ressentir, les entreprises fidélisent les employés et attirent les nouveaux talents en leur offrant des conditions de travail aussi compatibles que possible avec

la vie de famille. L'enjeu? Répondre à l'évolution des besoins des collaborateurs et anticiper les évolutions du marché du travail.

Les grandes entreprises peuvent plus facilement se permettre d'offrir un congé paternité à leurs employés que les PME. En Suisse, Volvo est seule en tête: le groupe automobile accorde aux jeunes papas une pause de six mois, à 80 % de leur salaire. Depuis mi-2019, Novartis offre aux parents, « qu'ils aient mis ou pas leur enfant au monde », 90 jours complets avec plein traitement, Google en offre 60. Quant à Migros, Coop, Swisscom et l'assureur Zurich, ils proposent 15 jours de congé.

Stefan Poth, chasseur de têtes, gérant de smart.heads, constate: « Aujourd'hui, on n'attire plus les meilleurs candidats en offrant les salaires les plus élevés. Les générations Y et Z, c'est-à-dire les personnes nées après 1980, attachent une grande importance à la qualité de vie et à l'équilibre entre travail et famille. » Il est convaincu que le congé paternité est également rentable sur le plan économique, car une politique du personnel favorable à la vie familiale renforce également les liens avec l'employeur.

Compte tenu de la vigueur du franc et du marasme économique provoqué par la crise du Covid-19, de nombreuses PME suisses sont opposées au congé paternité. Elles craignent que des prélèvements supplémentaires sur les salaires entraînent

Verdict politique

L'initiative populaire « Pour un congé paternité raisonnable », qui demandait quatre semaines de congé paternité, a été rejetée par le Conseil national et le Conseil des États. Après que le Parlement se soit prononcé en faveur d'un congé paternité de deux semaines lors de sa session d'automne 2019, les initiateurs ont retiré leur initiative populaire. Un contre-projet prévoyant un congé de 10 jours pour les jeunes pères a finalement été adopté à l'automne 2019. Les 10 jours de congés seraient à prendre dans les six mois suivant la naissance de l'enfant, en une ou plusieurs fois. Verdict le 27 septembre.

une augmentation du prix du travail et une détérioration de la compétitivité. Dans le cas d'un congé paternité de deux semaines, employeur et employé devront verser chacun pour moitié 0,06 % de cotisations salariales, qui s'ajouteront aux déductions actuelles. Sur le salaire moyen suisse de 6500 francs par mois, la contribution

mensuelle au congé paternité représente donc 3,90 francs, employeur et employé participant à hauteur de 1,95 franc chacun. ■



Paterna, assurance d'indemnité journalière

Les entreprises peuvent pallier les conséquences financières de l'absence d'un collaborateur jeune papa, par exemple en embauchant du personnel ou en externalisant certains domaines d'activité. Le Groupe Mutuel a été le premier assureur en Suisse à lancer une offre de ce type avec Paterna, une assurance d'indemnité journalière pour le congé paternité. Elle permet aux entreprises de choisir le taux de couverture du salaire et la durée de versement des indemnités (entre 2 et 20 jours de travail). L'assurance couvre non seulement la naissance des enfants biologiques, mais également celles des enfants reconnus ou adoptés.

C/LUT/CH/281019 | ALTERNATIVECH



AGENDA

RÉSEAUTAGE

7h30 de la Chambre
 Jeudi 17 septembre 2020 de 7h30 à 9h30

17h30 de la Chambre
 Mardi 6 octobre 2020 de 17h30 à 19h30

à la CCIG, bd du Théâtre 4, Genève

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch/agenda

FORMATION RÉSERVÉE AUX MEMBRES

Vendredi 11 septembre 2020 de 8h à 10h - CCIG

Convaincre ou persuader ? (1)
 Améliorer l'impact de son langage non verbal

Vendredi 25 septembre 2020 de 8h à 10h - CCIG

Convaincre ou persuader ? (2)
 Se faire comprendre de son interlocuteur

Ces deux ateliers peuvent être suivis indépendamment l'un de l'autre.

Judi 24 septembre 2020 de 8h à 10h - CCIG

Le réseautage productif:
 comment rencontrer l'autre

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch/agenda

Judi 8 octobre 2020 de 8h30 à 15h30
 Bobst Mex SA, route de Faraz 3, Mex (VD)

Convention d'affaires de l'Union lémanique des Chambres de commerce: Industrie des machines

Une journée franco-suisse de conférences et de rencontres d'affaires qui mettra en valeur l'industrie des machines-outils.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch/agenda

COMMERCE INTERNATIONAL

Mardi 18 septembre 2020 de 9h à 18h - CCIG

Décoder la « Chinese Business Culture »

Mercredi 7 octobre 2020 de 8h45 à 11h45 - CCIG

Formation Export: Origine non préférentielle

Mardi 18 novembre 2020 de 8h45 à 11h45 - CCIG

Formation Export: Carnets ATA

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch/agenda

Mardi 29 septembre 2020 de 7h30 à 10h - CCIG

Comment communiquer sur votre entreprise grâce à la vidéo « storytelling et teaser » ?

Grâce au Partenaire de la CCIG BeVisible, apprendre comment et pourquoi se lancer dans la vidéo storytelling.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch/agenda

Mercredi 30 septembre 2020 de 8h30 à 18h
 HiFlow, ch. du Champ-des-Filles 36, Plan-les-Ouates

I3: Inspiration, idée, impact – « Quand le vivant nous fait agir »

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS: agenda.ccig.ch/agenda

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG.
 Paraît 11 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition:
 Alexandra Rys

Rédaction:
 Mohamed Atiek, Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier, Caroline Ming, Alexandra Rys, Erik Simonin

Publicité:
 HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception: ROSS graphic design

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny

Informations:
publications@ccig.ch

CCIG
 Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale
 Case postale 5039 - 1211 Genève 11
 Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00

FSC MIXTE
 Papier issu de sources responsables
 FSC® C154575

myclimate
 neutral
 myclimate.org

PARTENAIRES

PLATINE

SKYNIIGHT

OR

BCGE **Groupe Mutuel**
 Assurances
 Versicherungen
 Assicurazioni

CGNI **TGV Lyria** **GONET** **175**
 BANQUIERS 1845 2020

ARGENT

m3 GROUPE **GED - COEURS - IT** **swisscom**
devillard

école-club **MEDIAONE** **BeVisible**
 CONTACT
 GLOBAL REACH, LOCAL TOUCH
 SWISS

BRONZE

Allianz **PROTECTAS** **PSS** **BDO** **eu Business School**
 IT solutions SA

easyJet **P&G** **SWISS RISK CARE** **integral** **BALESTRAFIC**
 Our independence • Your best insurance

JTI **fert** **FLORIMONT** **SIG** **TPB**
 SINCE 1871
 TP PUBLICITY SA



"BEAUTY LIES IN THE DETAILS OF THE GRANDEST STRUCTURES, AND THE FINEST." ORAÏTO, CREATOR OF SHAPES, WEARS THE VACHERON CONSTANTIN PATRIMONY.

VACHERON CONSTANTIN | ONE OF NOT MANY.
 GENÈVE